



## Le Pape, la guerre et la paix



UN correspondant sérieux, dont nous citons les paroles à la "Tribune de nos lecteurs", nous demande si l'exposé très résumé du droit naturel chrétien touchant la guerre et la paix, que nous avons emprunté aux articles publiés dans les *Etudes* par le R. P. Chossat, est conforme aux doctrines et aux directions pacificatrices de Sa Sainteté Benoît XV.

Nous avouons n'avoir vu entre celles-ci et celui-là aucune opposition, et notre correspondant lui-même ne dit pas en avoir vu aucune. Bien sûr, les directeurs des *Etudes* et les reviseurs des articles du R. P. Chossat n'en ont pas vu davantage, pas plus que les journaux et revues catholiques dont aucun, à notre connaissance, n'a relevé la moindre dissonance entre cette doctrine et celle enseignée par le Souverain Pontife.

Cette seule réponse pourrait déjà suffire, et nous pourrions attendre en paix les critiques qui voudraient peut-être se faire jour quelque part, si notre correspondant était un adversaire belliqueux, avide d'engager une polémique. Mais notre "lecteur" désire simplement un supplément d'informations et nous croyons pouvoir et même devoir le lui fournir, en autant que nous en sommes capable.

Pour poser nettement la question, nous supposons que notre correspondant, lorsqu'il parle des doctrines et des directions du Pape, les entend telles qu'elles ont été exprimées par le Pape lui-même et non telles qu'elles ont été traduites et même exploitées, chez nous, en des articles plus ou moins oratoires et même déclamatoires.

Il y a en effet chez nous une école, un parti, que l'on pourrait parfois appeler une cabale, qui prétend avoir le monopole de comprendre, d'exposer et de suivre les directions du Souverain Pontife touchant la guerre et la paix, et qui, comme toutes les sectes, se montre d'un zèle foudroyant, d'une intransigeance pleine de superbe, contre tous ceux qui ne lui reconnaissent pas son monopole. Cette école qui traite de haut nos évêques, qui tantôt les injurie, tantôt leur fait la leçon et les gourmande, pour leur demander ensuite leurs approbations, cette école, est-il besoin de le dire, n'est pas pour nous l'interprète autorisée ni non plus l'interprète fidèle des doctrines et des directions du Souverain Pontife.

D'ailleurs, il suffit pour s'en convaincre, d'examiner ses productions au simple point de vue littéraire. Même chez ceux dont on serait en droit d'attendre le plus de calme et d'équité, on trouve une telle bile, de telles accumulations d'épithètes visant à blesser, qu'il est évident que le souci doctrinal, même

lorsqu'il s'affiche le plus hautement, est très mélangé de préoccupations et de passions belliqueuses où la paix entre les nations n'a pas plus de place que la paix entre les esprits et les citoyens de ce pays.

C'est déjà une inconvenance assez grave, excusée en partie par la passion, que de s'afficher en cet état d'âme excité, comme seul représentant de la pensée charitable et pacificatrice du Pape, que de vouloir continuer sa petite guerre de rancune ou d'ambition, sous l'étendard de la pacification pontificale. Mais cette inconvenance est encore de moindre conséquence—ceux-là seuls en souffrent qui en sont coupables—que la déformation que l'on a fait subir, pour mieux s'en servir, aux doctrines et aux directions émanant du chef de l'Eglise.

\* \* \*

Le grand sophisme de cette école, sophisme qu'un de nos évêques a dû signaler et dissiper, sophisme qui cause croyons-nous la vague inquiétude de notre correspondant, c'est que l'on tente d'identifier la situation *unique* du souverain Pontife, élevé au-dessus des nations en conflit comme des nations en paix, avec la situation *commune* des catholiques, sujets et citoyens des pays belligérants, obligés de combattre, pour soutenir la cause et l'existence de leur patrie, par tous les moyens honnêtes dont ils peuvent disposer.

Le Pape est un souverain; il n'est sujet d'aucun Etat; il n'a d'obligation d'obéissance envers aucun. Sa mission et sa fonction sont essentiellement internationales. Quand il prêche la paix il s'adresse également à tous les peuples, sans, de fait, du moins actuellement, prendre parti pour aucun ni contre aucun.

Mais lui seul, à cause précisément de son rôle spirituel international, est dans la situation de garder cette impartialité essentielle à son ministère.

Les catholiques, surtout ceux qui sont sujets ou citoyens des pays en guerre, ne peuvent pas, sans manquer à leurs devoirs envers leur patrie, se placer arbitrairement dans une telle impartialité internationale, pour donner ou refuser une égale bienveillance à leur pays et à ses ennemis. Les catholiques, chacun dans son pays, doivent à leur patrie respective obéissance et dévouement.

Un catholique, de quelque condition qu'il soit, qui, pendant que son pays est en guerre, affecte de donner une égale bienveillance à ses concitoyens et aux ennemis de son pays, qui a même plus d'injures et d'invectives contre son gouvernement que contre les ennemis de son pays, sous prétexte qu'il ne doit pas manquer de charité envers ceux-ci; un catholique qui